Image not found or type unknown

Reglement de copropriété

Par **laurent66**, le **17/07/2013** à **15:20**

Bonjour,

J'habite dans un lotissement de 27 maisons toutes construites de plein pied. L'un de mes voisins a surelevé sa maison d'un etage et a maintenant vue sur mon jardin et ma terrasse. Le reglement de coproprieté interdisait les maisons a etage. Il n'en a pas informé les coproprietaires ni recu d'autorisation. Le lotissement etant de 1982, certains me disent que ce reglement etait caduque.

Un reglement de coproprieté est il limité dans le temps ? ai-je un recours pour prejudice ?

Merci de vos reponses

Par **youris**, le **17/07/2013** à **17:39**

bjr,
d'abord bien vérifier si ce document est un règlement ou un cahier des charges.
le cahier des charges de lotissement a une valeur perpétuelle et ne peut être modifié que par les colotis c'est un contrat.
cdt

Par **HOODIA**, le **18/07/2013** à **08:27**

Bonjour,
On peut aussi chercher si ce dernier posséde un permis de construire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés